



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA**

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 juin 2015 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

15-06-102 **3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

15-06-103 **4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-104 **5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

15-06-105

8.1
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS JOSÉE BÉLANGER, COMPTABLE AGRÉÉE INC.

Le maire invite madame Josée Bélanger à venir présenter les états financiers.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 ont été déposés par la firme Josée Bélanger, comptable agréé;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes de ces états financiers se résument comme suit :

REVENUS RÉELS :	4 743 290 \$
DÉPENSES GÉNÉRALES :	4 986 866 \$
SURPLUS D'EXERCICE :	(243 576 \$)

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 juin 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers 2014 préparés et vérifiés par la firme Josée Bélanger, comptable agréé, tels que déposés par cette dernière.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-106

8.2
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – POUR LES 40 ANS DE BARRETTE-CHAPAIS



CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et Chapaisiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Barrette-Chapais fête ses 40 ans d'existence cette année;

CONSIDÉRANT l'importance de cette entreprise pour la communauté de Chapais;

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par la famille Barrette, ses employés et ses partenaires pour que le complexe de sciage Barrette-Chapais soit l'un des plus performants au Canada;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à messieurs Benoît et Yves Barrette, leurs employés et leurs partenaires pour les 40 ans de Barrette-Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-107

8.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉCORUM À LA CARTE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et Chapaisiennes, notamment en reconnaissant et valorisant ses entreprises émérites;

CONSIDÉRANT QUE se tenait, le 5 mai dernier à Matagami, le Gala régional Nord-du-Québec du 17e Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise chapaisienne *Décorum à la carte* a remporté le prix *Réussite inc.* et la bourse de 10 000 \$ s'y rattachant;
CONSIDÉRANT QUE l'attribution de cette récompense vient couronner les efforts d'un succès largement mérité;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à *Décorum à la carte* pour l'obtention du prix *Réussite inc.*, remis le 5 mai 2015 lors du Gala régional Nord-du-Québec du 17e Concours québécois en entrepreneuriat, tenu à Matagami.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-108

8.4

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – BORÉA

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et Chapaisiennes, notamment en reconnaissant et valorisant ses entreprises émérites;

CONSIDÉRANT QUE se tenait, le 5 mai dernier à Matagami, le Gala régional Nord-du-Québec du 17e Concours québécois en entrepreneuriat;



CONSIDÉRANT QUE l'entreprise chapaisienne *BoréA* a remporté le *grand prix régional toute catégorie confondue* et la bourse de 2 500 \$ s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de cette récompense vient couronner les efforts d'un succès largement mérité;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à *BoréA* pour l'obtention du *grand prix régional toute catégorie confondue*, remis le 5 mai 2015 lors du Gala régional Nord-du-Québec du 17e Concours québécois en entrepreneuriat, tenu à Matagami.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-109

8.5

RÉSOLUTION – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PACTE RURAL 2015-2016 AVEC L'ARBJ

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a conclu en mars 2014 une entente Pacte rural avec l'Administration régionale Baie-James (ARBJ);

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ a reçu 247 444 \$ pour l'année financière 2015-2016 afin de permettre la réalisation de projets dans le cadre du Pacte rural, dont 90 % de cette somme (222 700 \$) a été réservé pour des projets locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais recevra 30 675 \$, après signature d'un protocole d'entente avec l'ARBJ ;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le maire, monsieur Steve Gamache, soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente concernant le Pacte rural 2015-2016 avec l'ARBJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

15-06-110

9.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 - TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES (TACCBJ)

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2015 déposées à la Ville de Chapais par Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses équilibrés sont estimés à 260 148 \$;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministre des Transports du Québec au montant de 114 588 \$;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James demande à la Ville de Chapais une participation financière de 11 350 \$;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au budget 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2015 telles que présentées par Transport adapté de Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ).

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à transmettre le versement de la quote-part de la municipalité à Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) au montant de 11 350 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-111

9.2

RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DU TRANSPORT ADAPTE CHAPAI S CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES (TACCBJ)

CONSIDÉRANT le mandat de préparation et de vérification des états financiers de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James octroyé à la firme Josée Bélanger CPA inc.;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 11 350 \$ sera versée à Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James (TACCBJ) pour l'année financière 2014 à titre de participation financière, et ce conformément à la résolution 15-06-110;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière 2014 de la Ville de Chapais a été établie dans les états financiers vérifiés 2014 de Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James (TACCBJ) à 11 350 \$;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2014 s'établissent comme suit :

Revenus	256 303 \$
Dépenses	290 668 \$
Excédents des produits sur les charges	(34 365 \$)

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers présentent fidèlement les résultats d'exploitation de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James pour l'année 2014;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James pour la période se terminant le 31 décembre 2014 tels que déposés par la firme Josée Bélanger CPA inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-112

9.3

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAI S APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais (OMH) et que cela représente 10 % du déficit;



CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a approuvé un budget modifié pour l'année 2014 à la suite de la vérification des États financiers au 31 décembre 2014 de l'OMH de Chapais par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QUE le déficit de l'OMH de Chapais s'établit à 71 562 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit donc déboursier 7 156 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà émit un chèque à l'OMH de Chapais au montant de 4 831,00 \$ le 15 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième versement a été effectué selon la résolution 15-01-17 au montant de 1 147,00 \$;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais procède au paiement du résiduel de notre participation financière à l'OMH de Chapais de 796 \$ pour l'année financière 2014;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-520-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-113

9.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION – OCTROI D'UN MANDAT À MONSIEUR MARTIN NOËL POUR LA TÉLÉDIFFUSION EN DIRECT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais veut être au cœur de la communauté chapaisienne;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion sur le canal communautaire des séances du conseil de la Ville de Chapais permet, entre autres, aux personnes du 3^e âge, d'écouter les séances du Conseil sans avoir à se déplacer;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Martin Noël prend fin en juin 2015 et que le conseil municipal désire poursuivre la télédiffusion en direct de ses séances publiques afin d'informer la population de l'actualité municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Noël, proposant des honoraires de 2 790 \$ pour la télédiffusion en direct de six séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Chapais, soit de juillet à décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juin 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU



QUE le conseil municipal octroie le mandat de la télédiffusion en direct des séances publiques du conseil municipal de la Ville de Chapais à monsieur Martin Noël pour un montant de 2 790 \$ correspondant à une période de 6 mois.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-132-00-343.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-114

9.5

RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DU MANDATAIRE AUX SERVICES INTERNET AFFAIRES – HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a fait à Hydro-Québec la demande d'inscription aux Services internet Affaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit nommer un mandataire, remplir la procuration et la demande d'inscription aux Services internet Affaires ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juin 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais délègue monsieur Marc Morin, contrôleur financier, à titre de mandataire aux Services internet Affaires d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-115

9.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE L'UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE POUR PROJETS SPÉCIAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, notamment en consolidant et bonifiant les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la fermeture de certains projets, la municipalité détient un excédent disponible qui peut servir pour la réalisation de projets spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire réaliser certains projets spéciaux tels que la rénovation de la salle communautaire et le remplacement de lumières de rue haute pression sodium par des luminaires DEL;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors du plénier du 15 juin 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'utiliser les sommes suivantes à même le solde disponible:

- Rénovation de la salle communautaire : 50 000 \$
- Remplacement des lumières de rue par des luminaires DEL: 15 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15-06-116

9.7

RÉSOLUTION – ADJUDICATION DU CONTRAT DE REMPLACEMENT DE LUMIÈRES DE RUE POUR DES LUMINAIRES AU SYSTÈME DEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, notamment en consolidant et bonifiant les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-66 où la Ville de Chapais adjugeait le contrat d'achat de 175 luminaires DEL aux Entreprises Rodrigue Piquette inc.;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 21 mai 2015 à quatre (4) entreprises, soient Nor Électrique, Entreprises Rodrigue Piquette inc., Men & Fils Électrique et Amptech inc., pour le remplacement de 175 lumières de rue haute pression sodium par des luminaires DEL;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale adjointe jusqu'au 9 juin 2015 à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, à savoir :

Rodrigue Piquette inc.	10 228,97 \$	plus taxes applicables
Nor Électrique	5 250,00 \$	plus taxes applicables
Men & Fils Électrique	6 186,25 \$	plus taxes applicables
Amptech inc.	13 335,00 \$	plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Nor Électrique a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Men & Fils Électrique est la plus basse parmi les soumissions reçues et jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juin 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adjuge à Men & Fils Électrique le contrat de remplacement de 175 lumières de rue haute pression sodium par des luminaires DEL;

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-117

9.8

RÉSOLUTION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – COTISATION 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être un milieu de vie attrayant, accueillant et durable, notamment en maintenant et bonifiant l'animation du milieu et les services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de Villes et Villages en santé nous offre l'opportunité de renouveler notre adhésion à leur organisme;



CONSIDÉRANT QUE de faire partie de ce réseau permet à la municipalité de se donner un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer ainsi au développement de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la participation au réseau permet à la Ville de Chapais l'accès aux réalisations des autres municipalités membres, tout en nous offrant reconnaissance et visibilité pour nos propres réalisations;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais renouvelle son adhésion au réseau québécois de Ville et Villages en santé pour un montant de 50,00 \$ pour l'année 2015;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-118

9.9

**RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATAIRES –
CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels juridiques présentée par Me Jean-Sébastien Bergeron de la société d'avocats Simard Boivin Lemieux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire confier le mandat de services professionnels juridiques à Me Jean-Sébastien Bergeron de la société d'avocats Simard Boivin Lemieux;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été discuté lors du plénier du 15 juin 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de services professionnels juridiques présentée par Me Jean-Sébastien Bergeron de la société d'avocats Simard Boivin Lemieux, selon les modalités décrites à la convention de services professionnels juridiques présentée;

QUE Monsieur Steve Gamache et Madame Mélanie Gagné, respectivement maire et directrice générale adjointe, soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.
RESSOURCES HUMAINES**

**11.
FINANCES ET TRÉSORERIE**

15-06-119

11.1

**RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À
PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2015**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin



ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mai 2015 s'élevant à 639 879,48 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 72,051,85 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

15-06-120

RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique Notre-Dame-De-Lourdes;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis du conseil de répondre favorablement à la demande de la Fabrique Notre-Dame-De-Lourdes, portant sur une aide financière pour l'entretien des terrains entourant le cimetière à l'entrée ouest de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil accorde une aide financière à la Fabrique Notre-Dame-De-Lourdes de 250,00 \$ pour l'entretien des terrains entourant le cimetière à l'entrée ouest de la Ville;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

15-06-121

RÉSOLUTION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – LE FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES – PROJET DE SPECTACLE HUMORISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet de Spectacle humoristique;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible et que le projet répond à tous les critères;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à augmenter le nombre de spectacle, une action de l'axe 11,1 de la politique familiale et aînés de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural a formulé une recommandation positive au Conseil municipal pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU



QUE le conseil municipal, via le fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 1 500 \$ au Festival du doré Baie-James pour réaliser son projet de Spectacle humoristique;

QU'une première tranche de 80% de la subvention maximale soit remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;

QU'une deuxième et dernière tranche de 20% de la subvention restante, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, soit remis au promoteur sur dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale adjointe et greffière suppléante soit autorisé à signer le protocole de financement ainsi que tout autre document relatif au projet financé;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-50-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-06-122

11.4

RÉSOLUTION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – FAUNENORD – PROJET BIO-BLITZ DU LAC CAMPBELL

CONSIDÉRANT QUE FaunENord a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet Bio-Blitz du lac Campbell;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible et que le projet répond à tous les critères;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise notamment à encourager l'implication citoyenne et à diversifier l'offre des activités de loisir, deux actions (9,3 et 11,1) de la politique familiale et aînés de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural a formulé une recommandation positive au conseil municipal pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal, via le fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 5 655 \$ à FaunENord pour réaliser le projet Bio-Blitz du lac Campbell;

QU'une première tranche de 80% de la subvention maximale soit remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;

QU'une deuxième et dernière tranche de 20% de la subvention restante, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, soit remis au promoteur sur dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale adjointe et greffière suppléante soit autorisé à signer le protocole de financement ainsi que tout autre document relatif au projet financé;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-50-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15-06-123

11.5

RÉSOLUTION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – REGROUPEMENT BOUCHES À OREILLES – PROJET D'ÉVEIL À LA LECTURE

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Bouches à Oreilles a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet d'éveil à la lecture;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible et que le projet répond à tous les critères;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à diversifier l'offre des activités de loisirs en fonction des besoins et intérêts de chaque groupe d'âge (l'axe 11,1 de la Politique familiale et aînés) en plus de permettre de maintenir et bonifier l'animation du milieu et les services de proximité (l'axe 2,5 du Plan stratégique 2013-2023);

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural a formulé une recommandation positive au Conseil municipal pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal, via le fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 2 814 \$ au Regroupement Bouches à Oreilles pour réaliser son projet d'éveil à la lecture;

QU'une première tranche de 80% de la subvention maximale soit remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;

QU'une deuxième et dernière tranche de 20% de la subvention restante, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, soit remis au promoteur sur dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale adjointe et greffière suppléante soit autorisé à signer le protocole de financement ainsi que tout autre document relatif au projet financé;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-50-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

15-06-124

12.1

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-435 –CONCERNANT LE STATIONNEMENT, LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à la modification **du règlement 14-435 – Concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique**

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DES INCENDIES

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1
RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS (CDEC)

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, dépose à l'attention des membres du conseil et des citoyens le rapport annuel 2014 de la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC).

18.
VARIA

19.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.
QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Daniel Forgues rappelle à la population qui circule en VTT dans les sentiers d'allumer leurs lumières.

Roxanne Tremblay souhaite à la population un bon festival et l'invite à la prudence sur les plans d'eau.

Guy Lafrenière désire dire aux gens mentionnant que le conseil n'est pas pro-actif lors des séances publiques que les discussions se font lors des pléniers du conseil. À certaines occasions, il y a des désaccords entre les membres du conseil sur des sujets, mais le tout est discuté en plénier. Quand on arrive devant les caméras lors des assemblées publiques, le tout est réglé.

Lucie Tremblay souhaite à la population un bon festival et l'invite à la prudence.

Denise Larouche approuve le message de monsieur Lafrenière et souhaite un bon festival à tous.

Jacques Fortin appuie également le commentaire de monsieur Lafrenière. Il souhaite également bon festival à tous et félicite le bon travail de l'équipe du festival.

Steve Gamache explique à la population que les méfaits qui sont faits dans la municipalité engendrent des coûts. Par exemple, il y a eu deux incidents avec le savon à vaisselle dans la fontaine de l'hôtel de ville, ce qui a coûté à la Ville approximativement 400 \$ à chaque fois pour remettre le tout en ordre. De plus, dans la nuit du 14 juin, il y a eu un pneu qui a été brûlé sur le boulevard Springer occasionnant la sortie



du camion de pompier ainsi que cinq pompiers. Cela a engendré des frais de plus de 500 \$.

Dorénavant des caméras seront installées à l'hôtel de ville et les gens pris à faire des méfaits seront passibles de poursuite.

Monsieur Gamache souhaite un bon festival à tous, incite la population à la prudence en forêt et sur les plans d'eau.

15-06-125

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 53.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante